Versailles le 25 7bre 1763.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

M.

j'ai rendu compte au Roy, Monsieur, de l'élection que l'on Académie de chirurgie a faite de divers membres de la classe des libres, pour passer à celle des adjoints. Comme le nombre de places à remplir ne laisse pas d'estre grand, puisqu'il y en a quinze de vacantes, et qu'on n'en nomme que quatre par chaque jour d'assemblée, ces nominations meneroient trop loin dans le cours de l'année prochaine; Sa Majesté trouve bon, Monsieur, qu'à commencer par l'élection qui s'est faite jeudy dernier vous fassiez reconnoistre en qualité de chirurgiens adjoints, srs de Fassoe, Berdolin, et le Chaumier, au lieu et place des srs le Guenevie, Decolos, et Brasdor.

les trois académiciens libres qui se trouveront réunir le plus de voix

ARC 13 d 22 n° 2
pour mr pibrac

dans les elections qui suivront cette derniere
election, seront reputés avoir passé —
à la classe des adjoints, cette ainsy que l'usage
sera appliquée pour cette fois cy seulement
cet ordre pour remplir les 15 places —
vacantes : au moyen de trois nominations —
chaque jour d'assemblée, la classe des —
adjoints se trouvera remplie avant
la fin du mois prochain.

il est revenu, monsieur, qu'il s'élève de temps —
en temps des difficultés sur l'interpretation —
des articles 20 et 21 du reglement de
l'academie ~~aye~~ plusieurs de ses membres, les
uns nommoient trois noms, dans chaque
deliberation, d'autres n'en nommoient que —
deux et enfin il y en avoit qui ne —
signoient qu'un nom ; il paroit que —
ces deux articles n'avoient jamais du faire

la moindre dificulté puisquil est clair que
les trois lettres, m ; imprimées sur chasque
billet, indiquent manifestement les trois
noms que chas quun des vocaux est obligé dy
-joindre ; en un mot, l'intention de sa
majesté est que tous les billets qui ne
soront pas remplis des trois noms soient
regardés comme nulles et soient dechirés.
je vous prie dy tenir la main et de
vouloir bien minformer de ce qui se passera
a ce sujet, afin de me mettre en état
den rendre un compte exact au roy.
il men revient, en outre, que nos assemblées
ne se passoient pas toujours sans tumulte
et quil alloit quelquesfois jusqua lindécence
tant envers le lieu, et le titre de
l'assemblée qua regard de ce qui est du aux —

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

anciens qui les composent. je vous prie
monsieur de vouloir bien annoncer —
a chasque des membres de l'académie
que chasque doit se placer selon —
son rang d'ancienneté et ne parler —
qu'à son tour, ou qu'il ne soit interpellé
par vous, ~~[illegible]~~ ou celuy qui
vous représente, s'il en est autrement
c'est à vous d'imposer silence, et mainé
d'interrompre l'assemblée. il est permis —
a tous ~~[illegible]~~ de faire des repres[illegible]
quand on en a a faire, mais il faut les —
les faire avec décence et honnesteté
et respecter le bien, et les anciens
j'ai l'honneur d'estre avec les sentiments
de la plus parfaite estime, —

Monsieur

votre tres humble
et tres obéissant serviteur,
[illegible]